

# Annonces légales

## Avis de dissolution



### LE BARNIER

Exploitation Agricole à responsabilité Limitée  
Au capital de 46 500,00 euros  
Siège social : La Maillet-38160 SAINT APPOLINARD  
RCS Grenoble 347 619 421

ASSP du .../12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur M. Bernard GIROND avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au Le Maillet-38160 SAINT APPOLINARD, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Grenoble. Mention sera faite au RCS de Grenoble.

Pour avis,

### AYAM HOLDING

SASU au capital de 660 000 €  
Siège social : LES CONDAMINES  
38320 BRIE ET ANGONNES  
RCS de GRENOBLE n°520 864 349

L'assemblée générale extraordinaire du 11/01/2024 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 11/01/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. MATTIA Philippe, demeurant 98 impasse des Condamines 38320 BRIE ET ANGONNES et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.  
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE.



### LES MÛRES

Société Civile d'Exploitation Agricole  
Au capital de 33 000,00 euros  
Siège social : 1570 Route de Romans-La Baudière-38840 SAINT-LATTIER  
844 925 214 RCS Grenoble

Par décision du 31/12/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation. Monsieur Jean-Luc CHAMPEY, gérant, dmt 1570 Route de Romans-La-Baudière - 38840 SAINT LATTIER est nommé liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 1570 Route de Romans-La-Baudière - 38840 SAINT LATTIER, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de GRENOBLE. Mention sera faite au RCS de GRENOBLE.

### AD DOMOTIC

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de 5000 Euros  
SIEGE SOCIAL : 6 Rue André Politti 38130 ECHIROLLES  
RCS GRENOBLE 812 672 723

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2023 à 14 heures a décidé la dissolution amiable  
Monsieur AMAOUI Djiali, a été nommé liquidateur. La correspondance doit être adressée au siège social.

Pour avis le gérant

### ALLIANCE AUTO ISERE

Société par Action Simplifiée au capital de : 2 000 EURO  
Siège social : 33 Rue Marcelline 38800 LE PONT DE CLAIX  
RCS GRENOBLE 948 480 108

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2023 à 14 heures a décidé la dissolution amiable  
Monsieur AMAOUI Djiali, a été nommé liquidateur. La correspondance doit être adressée au siège social.

Pour avis le gérant

Venez publier avec **Terre Dauphinoise**

vos Annonces Légales

Dépôts jusqu'au mardi 12h

[www.terredauphinoise.fr](http://www.terredauphinoise.fr)

Contactez-nous : 04 38 49 91 76

annoncelegale@terredauphinoise.fr

## Avis de clôture de liquidation

### MB MECANIQUE

EURL en liquidation au capital de 5 000 euros  
Siège social : 1, Rue de la Festinière - 38770 LA MOTTE D'AVEILLANS  
R.C.S. GRENOBLE 532 301 439

Le 14/11/2023, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation du 31/03/2023, déchargé M. Benjamin MONKA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE, en annexe au R.C.S.

## Avis d'aménagement de régime matrimonial



NOTAIRES | AUVERGNE | RHONE - ALPES

Suivant acte reçu par Maître Frédéric BOSCHER, notaire à LYON (69007), 152 Grande Rue de la Guillotière, le 05 janvier 2024, Monsieur Jacques Pierre Jean LIABEUF, ingénieur, né à LYON 4<sup>ème</sup> arrondissement (69004), le 02 octobre 1960 et Madame Corinne Andrée Elise DAGAND, aidant familial, née à SAINT FONS (69190), le 23 avril 1961, demeurant à REAUMONT (38140), 80 chemin de Planèse, Le Mercuel, mariés sans contrat à VAULX MILIEU (38090), le 30 juin 1984, ont adopté le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant. Domicile est élu en l'étude du notaire pour les oppositions.

Pour avis Me BOSCHER

## Avis de changement de régime matrimonial

### Maître Françoise MICOUD

Notaire  
19 ZA La Chaudière  
38570 GONCELIN

Monsieur Olivier CIPRI, Commerçant, et Madame Valérie Cécile CHOUROT, Commerçante, demeurant à TENCIN (38570) lieudit Garra. Monsieur est né à GRENOBLE (38000) le 4 juillet 1968, Madame est née à GRENOBLE (38000) le 15 février 1967. Mariés à la mairie de TENCIN (38570) le 29 juillet 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Adoption du régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil. Acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Françoise MICOUD, notaire à GONCELIN, le 15 janvier 2024. Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Françoise MICOUD, notaire à GONCELIN. Pour avis et mention. Maître Françoise MICOUD, notaire.

## Avis administratif

MAIRIE DE



### Commune de Proveysieux

Pour la révision de sa réglementation de boisements, et suite à la délibération du Département de l'Isère en date du 17/11/2023, la Commission communale d'aménagement foncier qui sera constituée en application de l'article L.121-2 du Code rural comprend 3 propriétaires de bien foncier non bâti dans la commune et 2 propriétaires suppléants, élus par le Conseil municipal. Cette élection aura lieu le 8/02/2024 ; les candidatures pourront être reçues à la mairie, 3 place de l'Église par courrier ou par mail à [mairie@proveysieux.fr](mailto:mairie@proveysieux.fr) jusqu'à cette date à 12h.

## Avis d'assemblée générale



### AGC ISERE

122 rue du Rocher de Lorzier - 38340 MOIRANS  
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables d'Auvergne Rhône-Alpes  
Tél : 04 76 20 68 70 - courriel : [contact@dp.cerfrance.fr](mailto:contact@dp.cerfrance.fr)  
Inscrite à la Préfecture de Grenoble sous le n° W381000504

Mesdames et Messieurs les adhérents sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le **mercredi 7 février 2024 à 8 h au siège social** : 122 rue du Rocher de Lorzier, 38340 MOIRANS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des nouveaux statuts
- Election au conseil d'administration
- Présentation et adoption du traité de fusion-absorption de l'AGC Cerfrance Drôme Vaucluse par l'AGC Isère avec effet juridique au 30 septembre 2023 à minuit,
- Levée des contreparties, charges et conditions suspensives,
- Rapport du Commissaire à la fusion,
- Avis du Commissaire aux comptes,
- Pouvoirs à donner au Président aux fins de :  
- Signer le traité de fusion-absorption ci-dessus visé,  
- Effectuer toutes formalités administratives afférentes conformément à l'article 71 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 et le décret d'application n°2015-832 du 7 juillet 2015,

- Effectuer toutes formalités déclaratives auprès de la Préfecture de l'Isère  
L'Assemblée Générale Extraordinaire doit se composer d'au moins un ¼ des membres présents ou représentés.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera tenue à nouveau le vendredi 23 février 2024 à 10 h 30 à l'Arrosoir, 517 rue de Nardan, 38340 VOREPPE, et cette fois, pourra valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Le projet de traité de fusion et le rapport du Commissaire à la fusion sont à votre disposition au siège social de l'AGC.

Didier BRECHET,  
Président